

L'an deux mille douze, le vendredi vingt sept juillet à dix neuf heures, le Conseil Municipal de la commune de SAINT FRONT DE PRADOUX dûment convoqué, s'est réuni sous la Présidence de Madame Marie- Andrée BECHAUD, Maire.

Etaient présents: Madame Marie- Andrée BECHAUD

Madame Régine BARRADIS, Messieurs Henri CRABANAC, Pierre-André CROUZILLE, Adjoints
Mesdames et Messieurs Raymond ATTARD, René EYRAUD, Nelly LAUNAY, Gilles MAPPA, Thierry PROUT

Absents excusés: Mesdames Martine BIALE, Brigitte COMMES, Marie- Claude PAILLOT et Messieurs Daniel LAUBUGE qui a donné pouvoir à Monsieur Pierre-André CROUZILLE, Roland LAURIERE

Secrétaire de séance: Monsieur Henri CRABANAC

Monsieur le secrétaire de séance donne lecture du compte-rendu précédent qui est adopté à l'unanimité.

DELIBERATIONS :

Approbation modification des statuts du SIVOS N°2012.07.27-01

Madame le Maire expose au Conseil Municipal que le Syndicat Intercommunal à Vocation Scolaire de Mussidan (SIVOS) a du modifier ses statuts afin de se conformer aux directives de la Préfecture et de la Commission Départementale de Coopération Intercommunale (CDCI). L'avenant de modification porte sur l'article 1^{er} (constitution), l'article 2 (périmètre d'intervention) et l'article 3 (objet) et a été adopté à l'unanimité par le Comité Syndical, le 25 octobre 2011. Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, approuve cette modification de statuts.

Création d'un poste d'adjoint D'animation de 1^{ère} classe Et d'un poste d'adjoint Technique de 1^{ère} classe N° 2012.07.27-02

Considérant les avancements de grade, le Conseil Municipal décide à compter du 1^{er} août 2012, de supprimer un poste d'adjoint d'animation de 2^{ème} classe pour une durée hebdomadaire de 16h34 et de créer un poste d'adjoint d'animation de 1^{ère} classe pour une même durée.
A compter du 1^{er} août 2012, le Conseil Municipal décide également de supprimer un poste d'adjoint technique de 2^{ème} classe pour une durée hebdomadaire de 35h00 et de créer un poste d'adjoint technique de 1^{ère} classe pour une même durée.
Le Conseil Municipal approuve le tableau des effectifs qui découle de ces modifications.

Renouvellement de la ligne de trésorerie N°2012.07.27-03

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, décide de renouveler la ligne de trésorerie d'un montant de 55 000 € auprès du Crédit Agricole Charente Périgord pour une durée de 12 mois maximum.

Opération d'investissement
D'éclairage public
N° 2012.07.27-04

Il est nécessaire de renouveler 4 foyers d'éclairage public (à la Treille et sur le bord de la RD 709). L'ensemble de l'opération représente un montant de 2 920.21 € TTC. S'agissant de travaux de renouvellement, la commune s'acquittera de 50% de la dépense nette HT, le reste étant à la charge du Syndicat Départemental d'Energies de la Dordogne (SDE24).

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré approuve le projet présenté.

QUESTIONS DIVERSES :

Un point sur les travaux sera fait à la rentrée.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 19h30.